

Le vérificateur général du Québec livre les conclusions de sa vérification concernant la sélection des immigrants travailleurs qualifiés – Communiqué n° 3

Québec, le mercredi 12 mai 2010 – M. Renaud Lachance rend public aujourd'hui le tome I du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011*.

Le **chapitre 3** traite d'une vérification portant sur la sélection des immigrants travailleurs qualifiés; elle a été menée de mai à novembre 2009 auprès du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Les travaux couvrent la sélection des immigrants travailleurs qualifiés effectuée de janvier 2006 à février 2009.

L'immigration est associée à quatre enjeux importants pour le Québec : le redressement démographique, la prospérité économique, la pérennité du fait français et l'ouverture sur le monde. L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* attribue au Québec la responsabilité exclusive de sélectionner les immigrants de la catégorie de l'immigration économique. En 2009, ces immigrants représentaient 70 p. cent des 49 489 admissions du Québec et 91 p. cent d'entre eux étaient des immigrants travailleurs qualifiés.

Objectifs de notre vérification

Notre vérification avait pour but de vérifier que le ministère :

- oriente et coordonne les activités de sélection des immigrants de manière à répondre aux besoins du Québec;
- effectue les activités de sélection des immigrants travailleurs qualifiés en conformité avec la réglementation applicable et selon des saines pratiques de gestion;
- évalue sa performance au regard des activités de sélection des immigrants travailleurs qualifiés et en rend compte.

Sommaire des constats

Planification des volumes d'immigration

Des mécanismes de concertation et de collaboration entre le ministère, ses partenaires et les organismes concernés ont mené, au cours des dernières années à la décision de hausser les volumes d'immigration.

Ce processus de consultation a cependant fait ressortir certaines difficultés d'intégration. Toutefois, le ministère n'utilise pas d'indicateurs socioéconomiques pour cerner la capacité réelle du Québec à accueillir et à intégrer en emploi les nouveaux arrivants. Sans mesure et évaluation, le ministère ne peut s'assurer que la province est capable de supporter les hausses progressives des volumes d'immigration, tout en optimisant les retombées de l'immigration (volet travailleurs qualifiés) sur le développement du Québec.

Systeme de selection

Pour mieux répondre aux objectifs économiques du gouvernement, dont celui d'une meilleure adéquation entre les besoins de main-d'œuvre et la sélection des travailleurs qualifiés, le ministère a modifié sa grille de sélection en 2006 en introduisant le critère « domaine de formation » et en augmentant son poids relatif en 2009.

Nous sommes d'avis que la grille de sélection des travailleurs qualifiés demeure d'une efficacité limitée pour assurer un arrimage avec les besoins du marché du travail. Elle repose davantage sur une évaluation du potentiel socioprofessionnel du candidat que sur des possibilités concrètes d'emploi. Par conséquent, un candidat peut être sélectionné sans avoir une formation dans un domaine privilégié. Ainsi, entre 2006 et 2008 :

- seulement 9 p. cent des candidats sélectionnés présentaient un profil répondant aux exigences dans les domaines de formation privilégiés par le Québec;
- 65 p. cent des travailleurs qualifiés sélectionnés n'ont eu aucun point pour le domaine de formation. La note de passage a été obtenue surtout grâce à d'autres caractéristiques (niveau de scolarité, âge et connaissance du français).

Des données révèlent les problèmes d'intégration en emploi et de déqualification qu'éprouvent les personnes immigrantes sélectionnées par le ministère :

- En 2009, le taux de chômage des immigrants du Québec s'élevait à 13,7 p. cent comparativement à 7,6 p. cent pour la population native et à 10,7 p. cent pour les immigrants de l'Ontario.
- En 2007, le taux d'emploi des immigrants ayant fait des études universitaires était de 75,7 p. cent par rapport à 93,0 p. cent pour la population du Québec ayant fait de telles études.
- En 2006, 42,1 p. cent des immigrants étaient déqualifiés, c'est-à-dire qu'ils avaient un niveau de scolarité plus élevé que celui normalement exigé pour leur emploi.

Malgré ces données, le ministère n'a pas évalué sa grille et ses conditions de sélection, notamment par rapport aux pratiques étrangères. Certains pays ont fixé des conditions préalables au traitement d'une demande d'immigration. Ainsi, la candidature d'un travailleur qualifié n'est recevable que si sa profession figure sur la liste des professions privilégiées. Pour attirer des candidats dans des domaines prometteurs, le ministère a récemment entrepris diverses actions, comme l'élaboration d'une stratégie de promotion et de prospection.

Traitement des demandes de selection

Pour nous assurer que les dossiers de sélection soutenaient la décision du ministère, nous avons vérifié un échantillon statistique de 91 dossiers parmi l'ensemble des demandes traitées au Bureau d'immigration du Québec à Paris et au Service Amérique du Nord et Maghreb, situé à Montréal. Ces territoires ont traité 60,5 p. cent des demandes totales.

Nos travaux ont révélé que parmi ces 91 dossiers, le ministère a délivré des certificats de sélection dans 38 cas et a refusé 6 demandes, sans que les dossiers respectent la réglementation ou les instructions du *Guide des procédures d'immigration*, ou encore

sans que des documents ou des commentaires des conseillers à l'immigration soutiennent cette décision.

L'effet des lacunes relevées sur la décision des conseillers a pu être analysé pour 9 des 44 dossiers comportant des lacunes :

- La décision demeure la même pour 5 dossiers.
- Trois dossiers traités en sélection sur dossier n'auraient pas dû être acceptés à cette étape.
- Un dossier a été accepté, alors qu'il aurait dû être refusé.

Dans 38 dossiers, nous sommes d'avis qu'en l'absence d'information justifiant les points attribués, le ministère ne peut s'assurer de la justesse de sa décision d'attribuer ou non un certificat de sélection du Québec.

Par ailleurs, en extrapolant les résultats de nos travaux à l'ensemble des dossiers des territoires visés pour la période couverte par notre vérification, nous pouvons affirmer ceci, avec un degré de confiance de 90 p. cent :

- Entre 40 et 57 p. cent des dossiers (de 11 826 à 16 853 dossiers) comportaient des erreurs dans l'attribution des points de la grille de sélection ou ne contenaient pas tous les éléments nécessaires pour justifier les points attribués.
- Pour 34 à 51 p. cent de ces dossiers (de 10 052 à 15 079 dossiers), le ministère ne peut s'assurer de la justesse de sa décision d'attribuer ou non un certificat de sélection du Québec à cause de l'absence de toutes les informations nécessaires la soutenant.

Encadrement et contrôle de qualité

Le ministère n'a pas mis en place un encadrement adéquat et contrôle peu la qualité de ses analyses de dossiers, ce qui lui permettrait de s'assurer que sa sélection est effectuée conformément aux règlements et au guide des procédures.

- le *Guide des procédures d'immigration* est incomplet et n'est pas mis à jour régulièrement, ce qui a occasionné une multiplication de directives et de guides maison différents dans les divers bureaux d'immigration;
- il n'existe pas de liste de contrôle des documents que doit contenir un dossier avant d'attribuer un certificat de sélection;
- le ministère n'a pas déterminé les risques opérationnels du processus de sélection et n'a pas mis en place les mesures pour les atténuer

L'absence de balises mesurables pour des facteurs et critères de la grille de sélection comme « l'adaptabilité » les rend difficiles à évaluer de manière objective.

- une autre juridiction a des balises mesurables pour ce facteur;
- de 2006 à 2008, 45 % des demandes ont été acceptées grâce aux points attribués au facteur « adaptabilité »

Les mécanismes de surveillance sont déficients pour détecter les informations ou documents faux ou trompeurs.

- Peu de directives encadrent la détection des faux;
- La décision de sélection est laissée au jugement du conseiller; certains ont peu d'expérience et de connaissances liées au territoire du candidat.

Performance et reddition de comptes

Le plan stratégique du ministère présente sa mission, sa vision, ses valeurs et ses orientations stratégiques, ce qui est conforme aux saines pratiques de gestion.

Le ministère n'a réalisé aucune évaluation de programme concernant les travailleurs qualifiés depuis 2004. En conséquence, il n'est pas assuré que son programme des travailleurs qualifiés répond aux besoins du Québec et que les moyens utilisés sont les plus efficaces pour faciliter l'intégration des immigrants en emploi.

Le rapport détaillé et la présentation faite aux parlementaires sont disponibles sur le site Internet du Vérificateur général du Québec à l'adresse suivante : <http://www.vgq.gc.ca>, sous l'onglet « Rapports » de la section « Publications ».

Source : Raymonde Côté-Tremblay
Cabinet du vérificateur général
Tél. : 418 691-5926